



DOSSIER D'INSCRIPTION



DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(DE JEPS)

Spécialité « Perfectionnement Sportif »
Mention « HANDBALL »

Session 2011/2012

**DOSSIER A RENVOYER HFM - LIGUE PROVENCE ALPES DE HANDBALL
AVANT LE 8 Novembre 2011**

Je soussigné(e) NOM _____

Nom de jeune fille _____ Prénom _____

Sexe F M Nationalité _____

Date de naissance _____ Lieu/naissance _____ Dépt/naissance _____

Adresse _____

Commune _____ Code postal _____

Téléphone _____ Portable _____

E-mail _____@_____

Je désire m'inscrire à la formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Mention Handball qui se déroulera du 3 janvier 2012 au 21 décembre 2012.

Et je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____ le _____ Signature

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU HORS DELAI A LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS SERA REFUSE

Handball Formation Méditerranée
LPAHB - Centre d'Activités Mermoz – 111 Rue Jean Mermoz – 13272 Marseille Cedex 8
Tél : 04 91 23 04 03 Fax : 04 91 23 04 09 - Email : 2300000.tec@handball-france.eu

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces à joindre au dossier

- La fiche d'inscription
- Le questionnaire
- Une photo d'identité (avec votre nom au verso)
- La photocopie recto verso de la carte nationale d'identité
- L'attestation de formation aux premiers secours ou PSC1
- Les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables (attestations de 3 années d'entraîneur et de 3 années de joueur)
- Les photocopies des titres et diplômes sportifs et universitaires obtenus
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du handball, datant de moins de trois mois.
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Un projet personnel (plan de carrière avant et après l'obtention du diplôme)

QUESTIONNAIRE A REMPLIR ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

1 - VOTRE SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

➤ **Salarié(e) :** OUI NON

Si OUI :

▪ Votre emploi : _____

▪ Votre employeur : _____

TYPE DE CONTRAT :

• **CDI :** OUI NON

• **CDD :** OUI NON

Depuis le : _____ jusqu'au : _____

➤ **Demandeur d'emploi :** OUI NON

▪ Inscrit (e) au Pôle Emploi. OUI NON

➤ **Percevez-vous le RSA. ? :** OUI NON

➤ **Autre situation (scolaire, étudiant, sans activité, bénévole ...) :** _____

➤ **Bénéficiez-vous d'une prise en charge de formation :** OUI NON

Par quel organisme :

2 – VOS ETUDES ET VOS DIPLOMES

C.A.P./ B.E.P.

BAC

BTS

DUT

LICENCE

MASTER

AUTRES – Précisez : _____

▪ Avez-vous suivi d'autres formations ?

OUI

NON

Si OUI, précisez : _____

➤ DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS

(Indiquer la date d'obtention)

BAPAAT : _____

BEES 1 : option _____

BP JEPS : spécialité _____

Autre : _____

➤ DIPLÔMES FEDERAUX HANDBALL

Animateur

Entraîneur Régional

Entraîneur Inter Régional

Entraîneur Fédéral

Préciser la catégorie : _____

➤ AUTRES DIPLÔMES FEDERAUX

Discipline : _____

Arbitre

Animateur

Initiateur

Moniteur

Entraîneur

AUTRES :

3 - VOTRE EXPERIENCE ANTERIEURE

Informations pratiques :

☞ Comment financer votre formation ? **Les aides à la formation professionnelle – mode d'emploi.**

Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider.

- 1) le coût de la formation peut être pris en charge
- 2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.
- 3) Vous pouvez éventuellement être pris en charge pour vos déplacements, votre hébergement, votre restauration.

Principaux dispositifs de prise en charge qui peuvent vous concerner :

▶▶ ***Vous êtes salarié :***

Contactez votre employeur pour le financement directement par l'entreprise ou par l'organisme qui collecte les cotisations à la formation professionnelle de votre employeur (OPCA).

▶▶ ***Vous êtes demandeur d'emploi :***

Contactez votre Pôle Emploi et un futur employeur pour la prise en charge au titre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi

Contactez un futur employeur pour la prise en charge par un contrat de professionnalisation.

☞ Assurance et protection sociale :

Les stagiaires en formation sont automatiquement assurés les jours de formation par l'assurance de l'établissement au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de personne. Ceci ne vous dispense pas de votre assurance personnelle.

La couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)